

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L. 1611-4 et L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif domaine Aménagement du territoire,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018- du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 2018,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le nouveau dispositif de relations aux associations et le règlement général interne d'intervention aides au mouvement associatif tel que présenté en annexe.

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'entrée en vigueur dudit règlement pour toute demande de financement adressée au titre de l'exercice 2019 (saison 2018-2019) avec la prise en compte d'une période d'ajustement nécessaire pour la bonne mise en place de ce dispositif.

ARTICLE 3 :

DECIDE de remplacer les dispositions du cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif pour le domaine de l'Aménagement du territoire prévu au point IV.5.1 par les dispositions inscrites au point III.5.1.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI